

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal – Législature 2013-2017

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité, article 68 de la loi d'organisation judiciaire (LOJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (CST-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal. Cette élection fait suite à la démission de son poste de juge cantonal de Pierre Muller au 30 juin 2017 pour des raisons personnelles.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi après-midi 11 janvier 2017, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Anne Baehler Bech, Fabienne Despot, Jessica Jaccoud ; MM. Manuel Donzé, Laurent Miéville, Jacques Perrin et Jean-Marie Surer. M. Nicolas RoCHAT Fernandez (Vice-président) était excusé pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond et Jean-Jacques Schwaab. M. Philippe Richard était également excusé pour cette séance.

M. Fabrice Lambelet, Secrétaire de commissions au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 11 novembre 2016 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 10 décembre 2016, une seule personne avait déposé son dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

S'agissant d'une juge déjà membre du Tribunal cantonal avec un taux d'activité de 50%, la Commission de présentation a décidé de simplifier l'audition. En effet, cette personne a été auditionnée en 2010 lors de son élection au Tribunal cantonal et une 2^e fois en 2012 lors de sa réélection à la même instance.

Ses motivations, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice ont cependant été abordées avec soin. Sa vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée de l'entretien a avoisiné trente minutes. Cette audition a permis de cerner la personnalité de la candidate, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

Préavis de la Commission de présentation

La candidate bénéficiant d'un préavis positif est Mme Caroline Kühnlein, actuellement juge cantonale à 50%.

À l'issue de l'audition, les experts, après délibérations, ont souligné l'investissement marqué de cette juge dans l'exercice de son mandat à 50%, en particulier son sens pratique de sa fonction et de son souci de la bonne gestion de sa juridiction. Sur la base de ces considérations, les experts approuvent à l'unanimité sa candidature au poste de juge à 100% au Tribunal cantonal.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. La commission a apprécié les qualités de Mme Caroline Kühnlein, révélées lors de son audition, et a décidé de présenter cette candidature pour le poste de juge à 100% au Tribunal cantonal.

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement l'élection de Mme Caroline Kühnlein comme juge à 100 % au Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Chésèrèx, le 22 janvier 2017.

Le Président-rapporteur :
(*signé*) Jacques Ansermet

Le dossier de la candidate est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et est à disposition des députés qui veulent le consulter. Il sera également disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.